



**ROULARTA MEDIA GROUP**

Société Anonyme

Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare

RPM Courtrai

VTA BE-0434.278.896

**! SEULES SONT VALABLES LES PROCURATIONS EN LANGUE NÉERLANDAISE !**

Les procurations en langue néerlandaise sont les seules à être acceptées officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les procurations rédigées en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptées à l'assemblée générale extraordinaire.

Des procurations collectives, procurations par substitution ou procurations par des institutions financières, des trusts, des administrateurs de fonds ou des titulaires des comptes en nom et pour la compte de plusieurs actionnaires, doivent être accompagnées par une liste qui mentionne : l'identité de chaque actionnaire individuelle, l'identité du/de la fondé(e) et pour chaque actionnaire individuelle, le nombre d'actions avec lesquelles le/la fondé(e) prene part à la vote.

**PROCURATION**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2012**

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....

.....

domicilié(e) à (adresse).....

.....

**ou**

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....

.....



et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):

.....  
.....

porteur/porteuse de (nombre) ..... actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33, désigne par la présente en qualité de mandataire (nom, prénom): .....

.....  
domicilié(e) à (adresse).....

.....

afin de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société susmentionnée, qui se tiendra le 21 décembre 2012 au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33.

Conformément à l'article 548 du Code des sociétés, des instructions sont demandées pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour. Également en application de l'article 548, le mandataire pourra exprimer librement sa voix concernant les points figurant à l'ordre du jour en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

#### **Ordre du jour et propositions de décisions de l'assemblée générale extraordinaire:**

##### 1. Application de l'article 556 du Code des sociétés

###### Proposition de décision:

Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, l'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver toutes les dispositions qui confèrent à des tiers des droits affectant le patrimoine de Roularta Media Group SA ou donnant naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de Roularta Media Group SA ou d'un changement de contrôle exercé sur elle, prévus dans l'émission par Roularta Media Group SA d'obligations à taux fixe de 5,125% échéant le 10 octobre 2018, à concurrence de minimum 75 000 000 EUR et maximum 100 000 000 EUR, où Belfius Banque SA et KBC Banque SA ont agi en tant que joint lead managers et Banque Degroof SA en tant que co-manager, pour laquelle un prospectus a été établi à la date du 18 septembre 2012 (Prospectus) y compris, sans limitation, la condition 6 (c) (Remboursement au choix des Obligataires en cas de Changement de contrôle) des conditions contenues dans le Prospectus.

APPROBATION

REJET

ABSTENTION



## 2. Mandat

### Proposition de décision:

Attribution d'un mandat à Sophie Van Iseghem, domiciliée à 8800 Roeselare, Zwarte Leeuwstraat 60, boîte 2, et à Brigitte Masschelein, domiciliée à 8800 Roeselare, Hoogleedsesteenweg 264, pour accomplir les obligations de dépôt visées à l'article 556 du Code des sociétés. Chacune des personnes citées est compétente pour agir individuellement et représenter la société relativement à l'accomplissement des obligations de dépôt visées à l'article 556 du Code des sociétés. Ce mandat implique que chacun des mandataires peut accomplir tous les actes utiles et nécessaires relativement à ces obligations de dépôt.

APPROBATION

REJET

ABSTENTION

Afin de:

- prendre part à toutes les délibérations;
- prendre part, au nom du/de la soussigné(e), au vote concernant tous les points figurant à l'ordre du jour;
- signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à la présente assemblée;
- plus généralement faire tout ce qui apparaîtra nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Signé à ....., le ..... 2012

(Votre signature doit être précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir".)